

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.052**

**Autorisation de
recrutement d'un
agent non-titulaire**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Louis DESSET, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Cyrille NICOLAS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN à Philippe MOTTET

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

AFFAIRES GENERALES / RESSOURCES
HUMAINESRapporteur : **Monsieur CHABERNAUD****AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT NON-TITULAIRE**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant que la déclaration de vacance de poste avec publicité a été effectuée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente et dans le cas où aucun candidat fonctionnaire ne répondrait au profil du poste proposé,

Direction de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Construction**Service Déchets ménagers**

Le conseil communautaire a créé, par délibération n°149 du 5 mai 2006, un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour assurer la mission d'adjoint au chef de la division matin.

Afin de pourvoir ce poste suite au départ en retraite de l'agent, il conviendrait, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire territorial, d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sur le grade d'agent de maîtrise (Grille indiciaire allant de l'indice brut 290 à l'indice brut 446) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions telles que précisées ci-dessus.

Cette autorisation prendrait effet le 4 mars 2008.

Vu l'avis favorable de la commission affaires générales du 28 janvier 2008,

Je vous propose :

D'AUTORISER le recrutement d'un agent non titulaire conformément au texte susvisé pour le poste suivant :

Grade/temps	Cat.	Délibération créant le poste	Missions
Agent de maîtrise (TC)	C	N°149 du 05/05/2006	Adjoint au chef de la division matin

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :**Reçu à la Préfecture de la Charente le :****29 février 2008****Affiché le :****03 mars 2008**